### Concertation Portails de données ouvertes

Date: 6 février 2017, 14:00 - 16:00

Lieu: Fedict, Bruxelles

#### Présents:

- ASA
- CDCS asbl (Bruxelles Social)
- CIRB
- Fedict
- Informatie Vlaanderen
- Ministère de la Communauté française
- Statbel (SPF Economie)
- TenForce (expert invité)

#### Excusés:

- AdN (Digital Wallonia)
- Amazone asbl
- Etnic
- Intercommunale Leiedal
- IWEPS (Walstat)
- Ville d'Anvers
- Ville de Bruxelles (GIAL)
- Ville de Courtrai
- Ville de Gand
- Ville de Namur
- Ville d'Ostende
- OKFN Belgium (expert invité)
- ProXML (expert invité)
- WestToer

#### Discussion

#### Les métadonnées et le portail européen de données ouvertes

L'ensemble des métadonnées de data.gov.be, notamment les métadonnées converties des autres portails belges, est désormais traité par le portail européen, même si tout ne s'affiche pas encore correctement.

Bien que la Commission européenne encourage la spécification (européenne) DCAT-AP, le portail européen privilégie le format CKAN et exige dès lors une conversion supplémentaire. Fedict suit cette question de près et est en contact avec l'expert technique de Fraunhofer.

## Arrêtés royaux licence(s) fédérale(s) données ouvertes et commission de recours

Les AR sont encore en préparation.

#### Identifiants uniques (URI)

Des identifiants uniques, sous la forme d'un URI, sont nécessaires pour les services publics qui publient des données ouvertes (liées) afin de pouvoir identifier et lier des « objets ».

Dans ce cadre, il convient d'établir une distinction entre l'identifiant de l'« objet » et l'emplacement de la page web sur laquelle figurent de plus amples informations à son sujet.

Il y a grosso modo trois techniques différentes pour ce faire, les deux premières étant décrites dans le document « Cool URIs for the Semantic Web » (<a href="https://www.w3.org/TR/cooluris/">https://www.w3.org/TR/cooluris/</a>).

- URI « hash », par exemple <a href="http://example.com/org#fedict">http://example.com/org#fedict</a>.
   Il fonctionne pour de petites listes mais n'est pas utilisable pour de (très) vastes compilations comme la BCE, parce que la page complète http://example.com/org est chaque fois récupérée.
- URI « slash » avec HTTP redirect, par exemple <a href="http://example.com/id/fedict">http://example.com/id/fedict</a>
  (qui est ensuite redirigé « automatiquement » sur vers http://example.com/page/fedict).

Il fonctionne pour de petites et de grandes listes, mais présente deux inconvénients : il fait chaque fois intervenir un HTTP redirect, ce qui entraîne un retard (minime), et il requiert quelques efforts de configuration supplémentaires.

Quant à la redirection de ...id/fedict vers ...page/fedict, elle risque de déstabiliser certains utilisateurs finaux.

 Combinaison sans HTTP redirect, par exemple http://example.com/org/fedict#id (l'information proprement dite est ensuite alors publiée sur http://example.com/org/fedict).

Il fonctionne pour de petites et de grandes listes, mais présente deux inconvénients : il utilise une technique moins connue, et il complique la distinction entre le service « identifier » et le service « information ».

La Flandre a rédigé un document exposant la stratégie URI ainsi que les conventions pour les services publics flamands ; elle organise un atelier à Gand pour expliquer ce document et en parler plus en détail.

# Publication de thésaurus sous la forme de données ouvertes liées au moyen de SKOS

Fedict collabore avec StatBel sur un projet de test dans le but de publier des thésaurus généraux et des listes de codes couramment utilisés, par exemple les codes NIS des communes, sous la forme de données ouvertes liées. Le projet se base sur SKOS, un système simple d'organisation des connaissances.

Le site de l'Office des Publications de l'Union européenne, qui met déjà à disposition une soixantaine de listes, en constitue un bon exemple : http://publications.europa.eu/mdr/authority/index.html

La Belgique se propose d'utiliser <a href="http://vocab.belgif.be">http://vocab.belgif.be</a>, parce que BELGIF.be (BELGian Interoperability Framework) est explicitement mentionné dans les accords de coopération eGov. Par ailleurs, Belgif s'avère « stable », dans le sens où son nom ne devra pas être modifié dans l'éventualité de nouvelles réformes (de l'État).

Les codes NACE (activités économiques) constituent également un thésaurus intéressant,. I il en existe d'ailleurs une extension belge : NACEbel.

En fait, EuroStat devrait publier les codes NACE sous la forme de données ouvertes liées, mais ce n'est malheureusement pas encore le cas. Pour contourner l'obstacle, Fedict peut publier les codes NACE puis à une phase ultérieure, les lier aux codes NACE européens.

### Évènements Données Ouvertes

#### Federal State Workshop

La Commission européenne organise, avec l'aide des consultants de Capgemini, un atelier « Federal State » à Madrid, dont Fedict a déjà envoyé le programme aux Régions. Cet atelier est destiné à permettre aux États membres comptant des régions fortes — notamment l'Espagne et l'Allemagne, mais aussi la Belgique — d'échanger leurs expériences dans sur les stratégies relatives auxles données ouvertes décentralisées et sur la gestion de portails nationaux et régionaux.

Retenus par d'autres obligations, Fedict et l'ASA ne pourront pas y participer, mais les Régions ont toute latitude de se faire représenter personnellement à cet évènement.

Quoi qu'il en soit, Fedict y apportera sa contribution sous la forme d'un document synthétisant ses expériences concernant l'intégration de divers portails (et de leurs métadonnées), les métadonnées multilingues ainsi que la collaboration entre des services publics régionaux et fédéraux.

#### **OpenBelgium**

Le 6 mars se tiendra la conférence annuelle « OpenBelgium », à Bruxelles cette fois.

Fedict / le DTO donnera une présentation sur l'état de la situation au niveau fédéral. Si les Régions le souhaitent, les responsables des portails de données régionaux peuvent également préparer 5 ou 6 dias (en anglais) et les envoyer pour fin février. Fedict regroupera et présentera le tout. Comme la présentation ne peut pas excéder 15 à 20 minutes au total, si bien que toutes les dias ne pourront pas toutes être abordées.